

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 31 JANVIER 2022

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial de a Ville de Gap, de son CCAS et de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance

Roger Didier, Maire de la Ville de Gap, Président du CCAS, Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu les délibérations n°2022_03_24_6 du 24 mars 2022 du Conseil Municipal de la Ville de Gap, n°2022_04_10 du 4 avril 2022 du Conseil d'Administration du CCAS et n°2022_03_17_5 du 17 mars 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 6 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 6 titulaires

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du comité social territorial de la Ville de Gap, de son CCAS et de la Communauté d'Agglomération s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité

Représentants titulaires de la collectivité	Représentants suppléants de la collectivité
Monsieur Roger DIDIER	Madame Ginette MOSTACHI
Madame Catherine ASSO	Monsieur Fabien VALERO
Monsieur Claude BOUTRON	Monsieur Alexandre MOUGIN
Madame Christiane BAR	Madame Evelyne COLONA
Monsieur Daniel GALLAND	Monsieur Jean-Louis BROCHIER
Monsieur Vincent MEDILI	Madame Sabrina CAL

Représentants du personnel

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
Monsieur Fernand MOUTINHO (CFDT)	Madame Catherine FLAUD (CFDT)
Monsieur Dominique MILLION (CFDT)	Monsieur Renaud BENAÏTON (CFDT)
Madame Catherine CHAUVET (CFDT)	Madame Sabine CAMPAGNOLA (CFDT)
Madame Corinne GRUIT (CGT)	Monsieur Mario BRENNÀ (CGT)
Monsieur Stéphane CHARABOT (CGT)	Madame Virginie VILLETARD (CGT)
Madame Christine MEOT (CGT)	Monsieur Dominique TEREZI (CGT)

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 31 JANVIER 2022

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 03 FEV 2023

Publié ou notifié le : 03 FEV 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2023_01_40
Objet :	Arrêté portant constitution du Comité Social
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-01-31 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20230131-A2023_01_40-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230131-A2023_01_40-AR-1-1_0.xml	text/xml	880 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_12097.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20230131-A2023_01_40-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	55.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 février 2023 à 16h17min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 février 2023 à 16h17min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 février 2023 à 16h17min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 février 2023 à 16h18min12s	Reçu par le MI le 2023-02-03



